

Séance de l'Assemblée des délégué-e-s (Budgets) du 5 nov. 2025

mercredi 5 novembre 2025 • 19:30 - 20:00 | Salle Polyvalente à Orsonnens | Séances Assemblée délégué-e-s

Participants

Présents Valentin Bard, Simon Richo, Mélanie Schmid, Délégué-e-s des communes selon liste des présences, Membres du Comité de direction de l'AGR selon liste des présences, Invité-e-s selon liste des présences

1 Accueil et constitution de l'Assemblée

1.1 Ouverture de la séance

Valentin Bard

M. Valentin Bard, Président de l'Assemblée des délégué-e-s de l'Association Glâne Région, ouvre la séance, souhaite la bienvenue à toutes et à tous et remercie l'ensemble des participant-e-s de leur présence.

Les listes des présences et des excusé-e-s est disponible sur demande et annexée à l'original du procès-verbal.

1.2 Ordre du jour

Valentin Bard

M. Valentin Bard informe que la convocation ainsi que l'ordre du jour ont été envoyés conformément aux dispositions légales et statutaires.

1. Accueil et constitution de l'Assemblée
2. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée du 21 mai 2025
3. Election d'un membre du comité de direction
4. Modification du règlement des subventions de la Petite Enfance
 - 4.1. Présentation
 - 4.2. Adoption
5. Budgets 2026
 - 5.1. Présentation
 - 5.2. Préavis de la commission financière
 - 5.3. Adoption
6. Plan financier 2027-2031
7. Divers

Le Président demande à l'Assemblée si elle souhaite formuler une remarque ou une question concernant l'ordre du jour.

Aucune observation n'étant formulée, l'ordre du jour est adopté tel que présenté.



1.3 Scrutateur-trice-s

Valentin Bard

Pour cette assemblée, le Président propose les personnes suivantes en qualité de scrutateurs :

- M. Dominique Barras, Conseiller communal à Massonnens
- M. Patrice Conus, Conseiller communal à Ursy

1.4 Constitution de l'Assemblée

Valentin Bard

La constitution des Assemblées est définie par les statuts de l'Association Glâne Région. **M. Valentin Bard** rappelle que chaque commune dispose d'une voie par tranche de 500 habitant-e-s. Selon la liste des présences, la répartition est la suivante :

Nombre de communes formant l'assemblée : 14

- Nombre de communes présentes : 13
- Nombre total de voix des membres : 54
- Nombre de voix des communes présentes : 53
- Commune absente : Grangettes
- Majorité absolue à : 27 voix.

La majorité des voix étant représentées, l'Assemblée peut valablement délibérer.



2 Adoption du procès-verbal de l'Assemblée du 21 mai 2025

Valentin Bard

 20250610_Procès-verbal de l'Assemblée des délégué-e-s du 21.05.25_signé.pdf

Le procès-verbal de l'Assemblée du 21 mai 2025 ne suscite aucune remarque. Il est approuvé à l'unanimité, avec remerciements adressés à son auteur.



3 Election d'un membre du Comité de direction

3.1 Introduction

Valentin Bard

M. Valentin Bard rappelle à l'Assemblée que, conformément aux statuts de l'AGR, toutes les communes doivent être représentées au sein du Comité de direction, en principe par leur Syndic ou Syndique.

Il précise que c'est l'Assemblée des délégué-e-s qui est compétente pour élire les membres de ce Comité.

Un siège doit être formellement repourvu au sein du Comité de direction pour la commune de Torny.

3.2 Représentant-e de la commune de Torny

Valentin Bard

En remplacement de M. Fabien Reinhard, ancien Syndic, la place est désormais occupée par Mme Alexandra Risse Dougoud, Syndique. Il s'agit dès lors de procéder formellement à son élection qui est de compétence de l'Assemblée des délégué-e-s.

Selon la Loi sur les communes, le nombre de candidatures reçues étant égal au nombre de sièges à pourvoir, l'élection se fait par tacite reconduction.

En l'absence de candidature supplémentaire et faute de demande de scrutin, Mme Alexandra Risse Dougoud est élue tacitement, par acclamation de l'Assemblée.



4 Modification du règlement des subventions de la Petite Enfance

4.1 Présentation

Valentin Bard

 message_AD_regle_subventions_PE.pdf  reglement_subventions_petite_enfance.pdf

Le Président, **M. Valentin Bard**, introduit le point 4 en rappelant qu'en mai 2024, les délégué-e-s de l'AGR avaient approuvé à l'unanimité le principe de plafonnement du subventionnement pour les parents plaçant leurs enfants dans les structures d'accueil de la Petite Enfance en Glâne.

La commission Petite Enfance a pris acte de cette décision de principe et a adapté son règlement d'attribution des subventions, en particulier l'article 5. L'objectif de la commission et du Comité de direction est de trouver un équilibre entre :

- la nécessité de garantir aux parents du district de la Glâne un nombre suffisant de places pour leurs enfants, que ce soit dans les crèches ou auprès des mamans de jours. Ce qui implique un subventionnement adapté à la demande actuelle et future ;
- la volonté de maintenir un coût d'accueil financièrement accessible pour les familles.

Le principe de plafonnement entraînera des conséquences pour certains parents, notamment lorsque le coût réel d'une place dans certaines crèches dépasse le plafond de subventionnement fixé à CHF 127.75 / jour. La différence entre le coût réel et le plafond restera à la charge des parents.

Une exception est prévue pour les familles relevant des sept premiers paliers (jusqu'à CHF 41'000.00 de revenu annuel déterminant), pour lesquelles la participation maximale s'élève à CHF 18.00 par jour (repas compris), conformément à la directive du SEJ.

Le Président souligne également que le règlement contient une disposition prévoyant qu'au moins une fois par législature, l'AGR doit réévaluer le plafond de subvention et les barèmes correspondants. Cette réévaluation sera effectuée dans le cadre de la prochaine législature.

Enfin, le règlement a été transmis à toutes les communes de la Glâne afin d'être discuté au sein des Conseils communaux. Il sera ouvert à une discussion de portée générale après la présentation du rapport par le Président de la commission financière, M. Julien Ronce.

4.2 Préavis de la commission financière

Julien Ronce

 20251105_Préavis de la commission financière_Modifications apportées au règlement de subventionnement de la Petite Enfance.pdf

La commission financière de l'AGR s'est réunie pour l'examen des modifications apportées au règlement de subventionnement de la Petite Enfance.

Selon la loi sur les finances communales (LFCo), le préavis de la commission financière est nécessaire pour apprécier le caractère nouveau d'une dépense d'un montant excédant le montant du Comité de direction.

M. Julien Ronce procède à la lecture du rapport de la commission financière. Compte tenu du fait que ces modifications n'auront aucun impact négatif sur les finances des communes, la commission financière recommande à l'Assemblée des délégué-e-s d'accepter les modifications proposées.

M. Valentin Bard remercie la commission financière pour l'établissement de son préavis et précise que, dans le cadre de la planification financière 2027-2031, une augmentation des coûts CHF 500'000.00 est prévue pour la Petite Enfance d'ici 2031. Cela reflète la volonté politique de subventionner davantage de places afin de répondre à la demande croissante des familles.

4.3 Adoption

Valentin Bard

M. Bard ouvre la parole aux représentant-e-s des communes pour d'éventuelles questions. Aucun-e intervenant-e ne s'étant manifesté-e, le règlement est donc soumis directement au vote.

Les modifications apportées au règlement de subventionnement de la Petite Enfance sont soumises au vote des délégué-e-s qui l'acceptent à l'unanimité (53 voix). 


M. Valentin Bard exprime sa profonde gratitude à la commission Petite Enfance pour l'excellent travail réalisé.


5 Budgets 2026


5.1 Présentation

Simon Richoz

 20251105_Présentation PPT_AD AGR du 05.11.25.pdf

 AGR-Rapport au budget 2026_vf.pdf

 AGR-Budget 2026_vf pour AD.pdf

 6. Clef glânoise 2026_AGR.pdf

Le Président, **M. Valentin Bard** introduit ce point en rappelant que de nombreuses informations ont déjà été présentées lors de la séance des pré-budgets inter-associations (AGR-COGL-RSG). Une discussion a également eu lieu au sein des Conseils communaux, raison pour laquelle la présentation de ce jour sera volontairement succincte.

La parole est ensuite donnée à **M. Simon Richoz**, Directeur, pour la présentation du budget.

Budget 2026 - Compte de résultats

- **Total des charges prévues : CHF 4'640'992.75**, soit un montant pratiquement identique à celui estimé pour 2025.
- **Total des revenus prévus : CHF 623'080.00**, soit une augmentation de 12.3 % par rapport à l'exercice 2025.

Concernant les écarts observés par rapport à 2025, les principales variations sont les suivantes :

- - 10 % pour l'Administration
- + 20 % pour les Curatelles
- - 36 % pour l'Aménagement du territoire
- - 6 % pour la Petite Enfance
- + 3 % pour l'Economie et le Tourisme

Participation communale 2026 - Par groupe de fonction

- **La participation communale s'élève à CHF 4'017'912.75**, soit une diminution de 2 % par rapport au montant inscrit au budget 2025.


Clé de répartition glânoise 2026

- **Une diminution du pourcentage de participation est constatée pour toutes les communes**
 - à l'exception de **Romont et Villorsonnens**, en raison de l'évolution du poids relatif des recettes fiscales.
- Pour rappel, le calcul de la clé de répartition repose sur les données officielles de la population et sur les recettes fiscales, pondérées respectivement à 40 % pour la population et 60 % pour les impôts.

M. Valentin Bard remercie M. Richoz pour sa présentation et donne la parole à M. Julien Ronce, Président de la commission financière.

5.2 Préavis de la commission financière

Julien Ronce

 20251105_Préavis de la commission financière sur les budgets 2026.pdf

M. Julien Ronce procède à la lecture du rapport et préavis de la commission financière concernant les budgets 2026.

La commission financière a examiné les budgets lors de leur séance du 7 octobre 2025, selon le mandat qui lui a été attribué et en vertu de la loi sur les finances communales (LFCo). Les charges s'élèvent à CHF 4'640.992.75, montant couvert par les revenus de CHF 623'080.00 et la participation des communes de CHF 4'017'912.75.

La commission a confirmé que les éléments apportés via le message aux budgets ainsi que les précisions communiquées par Mme Laura Casalderrey et M. Simon Richoz les ont entièrement satisfaits.

Ce budget 2026 s'inscrit dans la continuité de celui de 2025, avec des ajustements essentiellement liés à l'expérience acquise depuis la création de l'association. Il est relevé que les charges ont été estimées avec réalisme et prudence, ce qui témoigne d'une gestion rigoureuse. La commission souligne avec satisfaction que la contribution des communes enregistre une baisse de 2 % par rapport au budget 2025.

La commission réitère ses remerciements à Mme Casalderrey et M. Richoz pour les divers échanges et recommande à l'Assemblée d'adopter les budgets 2026, tels que présentés.

M. Valentin Bard remercie la commission financière pour l'examen des budgets 2025 et l'élaboration du préavis.

5.3 Adoption

Valentin Bard

Avant de passer à l'adoption du budget 2026, **M. Valentin Bard** ouvre la discussion de portée générale pour les délégué-e-s qui souhaitent prendre la parole. Aucune demande de prise de parole n'ayant été formulée, le budget est immédiatement soumis au vote.

6 Plan financier 2027-2031

6.1 Présentation

Valentin Bard

 Plan financier AGR 2027-2031-vf.pdf

Le Président, **M. Valentin Bard**, mentionne que la planification financière constitue une vision d'ensemble élaborée sur la base des informations actuellement disponibles. Aucun vote n'est requis conformément à la loi sur les finances communales (LFCo). Les données présentées le sont à titre purement informatif.

Certaines réflexions sont toutefois à considérer, notamment en lien avec le Plan directeur régional, l'aspect stratégique touristique, la régionalisation des services sociaux au niveau du district de la Glâne et la gouvernance régionale.


Le plan financier ayant déjà été présenté lors de la séance des pré-budgets inter-associations (AGR-COGL-RSG), le Président indique qu'il ne reviendra pas sur cette présentation.

Il invite néanmoins les personnes présentes à poser leurs questions ou à formuler leurs remarques éventuelles.

Aucune intervention n'ayant été formulée, M. Bard passe la parole à M. Julien Ronce, Président de la commission financière.

6.2 Préavis de la commission financière

Julien Ronce

 20251105_Préavis de la commission financière sur les budgets 2026.pdf

Conformément à la loi sur les finances communales (LFCo), l'examen du plan financier relève également des attributions de la commission financière.

M. Julien Ronce procède à la lecture du rapport de ladite commission. Jusqu'à l'horizon 2031, le montant à charge des communes est estimé à CHF 4'598'556.00. L'augmentation prévue s'explique principalement par la hausse du subventionnement des crèches et de l'accueil de jour, pour un total d'environ CHF 500'00.00.

La commission adresse ses remerciements aux membres du Comité de direction, ainsi qu'à Mme Casalderrey et M. Richoz, pour le travail accompli, la qualité de la collaboration et la transparence dont ils ont fait preuve lors des différents échanges.

M. Valentin Bard remercie à son tour la commission financière pour la qualité de son rapport.

7 Divers

7.1 Divers

Valentin Bard

M. Valentin Bard communique divers éléments :

- **Gouvernance régionale**

- Il rappelle aux communes le délai accordé (28.11.2025) pour lui transmettre leurs retours concernant la gouvernance régionale. Un document leur a été envoyé et une présentation a également été effectuée lors de l'Assemblée des délégué-e-s du RSG. Si des questions demeurent, il invite les personnes présentes à les formuler lors des points divers ou pendant l'apéritif.

- **Journées portes ouvertes des crèches**

- Il fait observer aux communes que les journées portes ouvertes organisées par les crèches du canton de Fribourg permettront, le 18 novembre 2025, aux représentants politiques de visiter les établissements Brin d'Eveil et Casse-Noisettes, afin de découvrir leur quotidien, leur fonctionnement et les défis auxquels ils sont confrontés. Il encourage vivement les communes à y participer, sur inscription. Les représentante-e-s des crèches présent-e-s à l'assemblée se tiennent volontiers à disposition pour répondre à d'éventuelles questions.

- **Plan directeur régional (PDR)**

- Il présente un bref résumé du PDR, partiellement approuvé par le Conseil d'Etat du canton de Fribourg, avec certaines modifications à apporter. Une modification majeure concerne le recalibrage des zones d'activités dans le district de la Glâne, selon les conditions requises. Des échanges sont actuellement en cours avec les communes concernées. Il invite les personnes présentes à poser leurs questions et se tient volontiers à leur disposition pour en discuter. L'objectif est de soumettre les dernières modifications du PDR à l'Assemblée des délégué-e-s l'année prochaine, avant leur transmission définitive au Conseil d'Etat. Une nouvelle mise à l'enquête sera nécessaire à cette occasion.

- **Remerciements**

- Il remercie la commune de Villorsonnens pour la mise à disposition de leur salle Polyvalente lors de cette Assemblée des délégué-e-s.

Aucune autre prise de parole n'est demandée.

7.2 Conclusion


Valentin Bard


Tous les points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée ayant été traités, le Président adresse ses remerciements aux délégué-e-s, aux invité-e-s, aux membres du Comité de direction et des commissions ainsi qu'à la presse pour leur présence et la confiance témoignée. Il exprime également sa profonde gratitude aux membres des commissions et du Comité de direction ainsi qu'au personnel de l'AGR pour leur engagement et le travail accompli tout au long de l'année.

M. Bard invite les personnes présentes à partager un verre de l'amitié à l'occasion d'un apéritif offert par l'AGR et clôt la séance à 20h00.

Annexes :

- Procès-verbal de l'Assemblée des délégué-e-s du 21.05.2025
- Présentation PowerPoint
- Règlement intercommunal concernant la mise à disposition et le subventionnement des places d'accueil extrafamilial de jour
- Message du Comité de direction à l'attention des communes glânoises
- Préavis de la commission financière sur les modifications apportées au règlement de subvention de la Petite Enfance
- Budgets 2026
- Rapport aux budgets 2026
- Répartition des charges par rubrique pour le budget 2026 de l'AGR
- Plan financier 2027-2031
- Préavis de la commission financière sur les budgets 2026 et le plan financier 2027-2031


Valentin Bard
Préfet


Simon Richoz
Directeur AGR